



# LIVRET DE L'ÉTUDIANT·E 2025/26

1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE  
2<sup>ÈME</sup> ANNÉE

ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS DE CANNES & MARSEILLE

**ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL - SIÈGE (nouvelle adresse)**  
1 avenue Jean de Noailles  
06400 Cannes • 04 93 38 73 30 • contact06@eracm.fr

**ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE - CFA**  
IMMS • Friche Belle de Mai • 41 rue Jobin  
13003 Marseille • 04 95 04 95 78 • contact13@eracm.fr

**Qualiopi**   
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

**Actions de formation, actions de formation par apprentissage,  
Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience**

# SOMMAIRE

L'ERACM	P 03
L'école et ses parcours diplômants	P 04
Les locaux de l'école	P 05
La Théâtrothèque Barety	P 06
Frais d'inscription	P 07
Le référentiel métier	P 08
Calendrier et respect de la ponctualité	P 09
La vie étudiante	P 10
L'engagement citoyen	P 11
Respect et égalité	P 12
Mission handicap	P 14
Médecine préventive	P 15
Aides sociales	P 16
Participation à la gouvernance	P 17
Ouverture à l'international	P 18
L'insertion professionnelle	P 19
Association étudiante	P 20

# L'ERACM



L'École Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille est un établissement de formation supérieure au métier de comédien. L'école est accréditée par le Ministère de la Culture à délivrer deux diplômes professionnels inscrits au RNCP :

## **DNSPC - Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien** (depuis 2008).

Le cursus étalé sur trois ans représente un total de 3.600 heures de formation (1.200 heures par an). Les étudiants qui le souhaitent peuvent compléter le DNSPC par une **Licence « Arts et Spectacle »**, en partenariat avec Aix-Marseille Université (AMU).

## **DEPT - Diplôme d'État de Professeur de Théâtre** (depuis 2016).

Les formations initiales et continues représentent un volume de 400 heures de formation incluant temps de formation et mises en situation professionnelle au travers de stages en établissements scolaires et conservatoires.

Depuis la rentrée 2023 l'ERACM transforme sa 3ème année de formation en Centre de Formation d'Apprentis (CFA). Tout en poursuivant leurs enseignements, cette mutation en CFA permet aux élèves/comédien.nes de rencontrer au plus près le secteur professionnel auquel ils se destinent. Elle met l'accent sur les réalités du métier et renforce l'insertion professionnelle.

Cette formation par alternance se développe en étroite collaboration avec cinq Centres Dramatiques Nationaux : le **Théâtre National de Nice**, dirigé par Muriel Mayette-Holtz,

le **Nest** - Centre dramatique national transfrontalier de Thionville , dirigé par Alexandra Tobelaim,

la **Criée** – Théâtre National de Marseille, dirigé par Robin Renucci,

les **Tréteaux de France**, Centre dramatique itinérant dirigé par Olivier Letellier,

le **CDNOI** - Centre Dramatique National de l'Océan Indien, dirigé par Lolita Tergemina.

# L'ÉCOLE

## ses parcours diplômants



### **DNSPC**

**Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien**

Diplôme de niveau 6  
En formation initiale et VAE



### **LICENCE**

**Arts du spectacle**



Diplôme de niveau 6  
Délivré par **amU**  
conjointement avec le DNSPC



### **DEPT**

**Diplôme d'Etat de Professeur de Théâtre**

Diplôme de niveau 5  
En formation initiale, formation continue et VAE

+ 3

**PARCOURS CFA**

#### **DNSPC 3<sup>ÈME</sup> ANNÉE**

**Formation en alternance**  
60 crédits ECTS  
2 semestres  
490 heures à l'ERACM  
1.117 heures en entreprise

**Statut apprenti salarié**

+ 2

**PARCOURS ÉTUDIANT ERACM**

#### **DNSPC 2<sup>ÈME</sup> ANNÉE**

**Formation à temps complet**  
60 crédits ECTS  
2 semestres  
1.200 heures

**Statut étudiant ERACM**

+ 1

**PARCOURS ÉTUDIANT ERACM**

#### **DNSPC 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE**

**Formation à temps complet**  
60 crédits ECTS  
2 semestres  
1.200 heures

**Statut étudiant ERACM**

**PARCOURS ÉTUDIANT CONJOINT ERACM / AMU**

#### **LICENCE 3**

**Formation conjointe aménagée**  
7 crédits ECTS / **amU**  
53 crédits ECTS / **ERACM**  
2 semestres

**Statut étudiant amU**

#### **DEUST 2<sup>ÈME</sup> ANNÉE**

**Formation conjointe aménagée**  
6 crédits ECTS / **amU**  
54 crédits ECTS / **ERACM**  
2 semestres

**Statut étudiant amU**

#### **DEUST 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE**

**Formation conjointe aménagée**  
6 crédits ECTS / **amU**  
54 crédits ECTS / **ERACM**  
2 semestres

**Statut étudiant amU**

**FORMATION PROFESSIONNELLE**

#### **DEPT**

**Formation à temps complet**  
120 crédits ECTS  
1 semestre  
400 heures

**Statut stagiaire de la formation professionnelle**



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
**ACTIONS DE FORMATION,**  
**ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE,**  
**ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**

Depuis 2009, **Aix-Marseille Université** et l'**ERACM** mettent en place un cursus conjoint, réparti en heures de formation assurées en partie par l'Université et en partie par l'**ERACM**. Ce cursus, particulièrement original dans le paysage de l'enseignement supérieur théâtral en France, a pour spécificité d'allier théorie et pratique en mettant en place des modules qui privilégient la coopération entre les étudiants de l'université et ceux de l'**ERACM**. Les unités d'enseignement validées par l'Université (crédits ECTS) conduisent à l'obtention d'une **Licence 3 Arts du Spectacle**.

# L'ÉCOLE

## ses locaux



### CANNES

Les nouveaux locaux de l'école prennent place dans les anciennes écuries de la Villa Rothschild qui abrite depuis plus de 50 ans la Médiathèque Noailles, bâtie en 1881. Le siège social se trouve désormais à deux pas des plages du boulevard du Midi-Louise-Moreau.



### CANNES SALLE LORRAINE

Depuis 1999, l'ERACM est locataire de locaux au 14 bd de Lorraine situés au rez-de chaussée et au 1er sous-sol (300 m<sup>2</sup>) dont le propriétaire est l'Association Diocésaine de Nice.



### MARSEILLE IMMS

L'ERACM est implantée à la Friche de la Belle de Mai pour le cursus de 3ème année, depuis de nombreuses années, ses activités se sont recentrées dans un nouvel équipement à partir de 2015. Le bâtiment de l'IMMS a été conçu et construit selon le projet commun des deux structures qui s'en partagent désormais l'usage : l'ERACM et l'ISTS qui a installé un CFA des métiers du spectacle. Ainsi, de futurs comédiens et des jeunes techniciens vivent et se côtoient pendant leur apprentissage.

### Nouveau locaux

#### Rez-de-chaussée - surface 210 m<sup>2</sup>

Salle de répétition	(52 m <sup>2</sup> )
La Théâtrothèque	(37 m <sup>2</sup> )
Vidéothèque	(10 m <sup>2</sup> )
Loge et stockage	(29 m <sup>2</sup> )
Bureau	(17 m <sup>2</sup> )
Costumerie (dépendance)	(35 m <sup>2</sup> )

#### Entresol - surface 39 m<sup>2</sup>

Locaux stockage  
Local archives

#### Premier étage - surface 160 m<sup>2</sup>

5 Bureaux  
Espace de détente et réunion  
Bibliothèque Corvin

### La salle Lorraine

1 plateau de répétition avec gradin	(300 m <sup>2</sup> )
1 studio de répétition	(55 m <sup>2</sup> )
1 studio de répétition	(50 m <sup>2</sup> )

### L'IMMS

#### La Salle Corvin

• gradins repliés	(277 m <sup>2</sup> )
• avec gradins	(182 m <sup>2</sup> )
1 studio de répétition	(119 m <sup>2</sup> )
1 plateau numérique	(90 m <sup>2</sup> )
1 atelier corporel	(80 m <sup>2</sup> )
1 salle de conférence	(80 m <sup>2</sup> )
1 tisanerie	
1 costumerie	
Des bureaux	

# LA THÉÂTROTHÈQUE

L'ERACM dispose d'un Centre de documentation spécialisé sur le théâtre : la **Théâtrothèque**. Constitué dès l'ouverture de l'école en 1990, il compte aujourd'hui près de 10.000 références. La Théâtrothèque s'articule en 3 salles distinctes : la **Théâtrothèque**, la **Vidéothèque-scénariothèque** et la **Bibliothèque Michel Corvin**.

## LA THÉÂTROTHÈQUE

Répertoires théâtraux classique, contemporain, jeunesse ; ouvrages de référence ; histoire, analyse et critique théâtrale, esthétique, jeu, direction d'acteurs, pédagogie, mise en scène ; Scénographie ; Politiques culturelles, sociologie culturelle ; littérature, etc.

## LA VIDÉOTHÈQUE-SCÉNARIOTHÈQUE

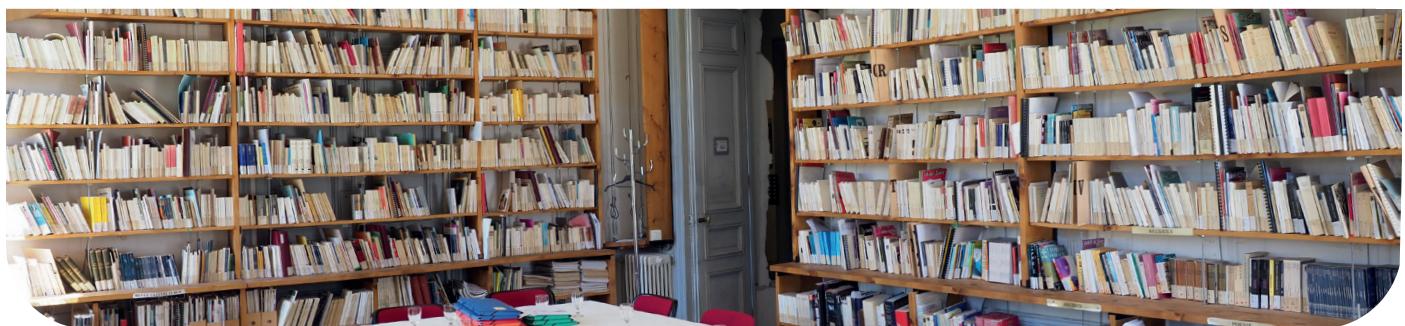
Captations de spectacles ; documentaires sur le théâtre ; fictions, et captations de travaux d'élèves de l'école ; scénarios de courts et de longs métrages

## LA BIBLIOTHÈQUE MICHEL CORVIN

Plus de 3000 volumes légués par l'universitaire Michel Corvin, ainsi que de ses archives de travail. Elle a été mise en place à la rentrée 2020-2021.

## PARTENARIATS / RÉSEAU

La Théâtrothèque est Bibliothèque Associée à la **Théâtrothèque Gaston Baty**, à l'URF Arts & médias et à l'IET (Institut d'études théâtrales) de l'Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris 3. Elle est partenaire du **Pôle-Bibliothèque Armand Gatti** de la Seyne-sur-mer. Elle fait également partie du réseau des **Bibliothèques universitaires de l'UCA** (Université Côte d'Azur). En 2023, la Théâtrothèque Baretty rejoint le réseau des **médiathèques et bibliothèques de la ville de Cannes**.



# LES FRAIS d'inscription

L'École Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille offre une formation supérieure de haut niveau dont les enseignements du DNSPC sont entièrement gratuits.

Il restera donc à la charge de l'étudiant :

## Frais d'inscription à l'ERACM

Pas de frais d'inscription.

**Gratuit**

## Frais d'inscription à Aix-Marseille Université

D'un montant de 117,00 €, les frais d'inscription à AMU pour la Licence Arts du Spectacle sont pris en charge par l'ERACM à chaque rentrée scolaires pour les étudiants qui s'engagent à suivre le parcours sur les trois ans.

**Gratuit**

## Frais d'inscription à la Théâtrothèque

Ces frais payables à l'entrée dans l'école sont valables pour les 3 années du cursus.

**31,00 €**

## Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

**105,00 €**

La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) est une contribution financière obligatoire, instituée par la loi «Orientation et réussite des étudiants». Elle est collectée par les CROUS. Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'en acquitter avant de s'inscrire dans son établissement. Les sommes collectées bénéficient aux étudiants : elles financent des projets de vie de campus portés par une liste d'établissements fixée par la loi. La CVEC contribue donc globalement à l'amélioration des conditions de vie et d'étude et à la dynamisation de la vie de campus.

## Sont exonérés de la CVEC

Les étudiants réfugiés.

Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Les étudiants étant enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.

Les étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques.

# LE RÉFÉRENCIEL

## métier de comédien·ne

Le **Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien** (DNSPC) est un diplôme de niveau 6 du **répertoire national des certifications professionnelles** (RNCP). Il est délivré par un établissement d'enseignement supérieur relevant du Ministère de la Culture. L'inscription au RNCP constitue le premier gage de qualité et de sérieux de la formation. Le Ministère de la Culture est le certificateur de ce diplôme relevant les aptitudes et connaissances nécessaires à l'exercice du métier de comédien. **Cette qualification décompose la formation en blocs de compétences.**

Les capacités attestées sont détaillées dans le référentiel de compétences et de certification professionnelles publié au bulletin officiel du Ministère de la Culture accessible par le liens sources référencés ci-dessous.

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38358/>

Un résumé est présenté à la page suivante.

# CALENDRIER

## respect du calendrier et de la ponctualité

Dans le cadre de votre formation au sein de notre établissement d'enseignement supérieur, le respect du cadre organisationnel est essentiel au bon déroulement des enseignements. Cela implique notamment une attention particulière au **respect du calendrier** de la formation ainsi qu'à la **ponctualité**.

Chaque séance de cours, chaque atelier ou rendez-vous pédagogique constitue une étape importante de votre parcours. Votre **présence active et votre ponctualité** sont non seulement des **signes de professionnalisme**, mais aussi des conditions nécessaires à la **qualité de votre apprentissage** individuel et au bon fonctionnement collectif.

Tout retard ou absence perturbe la dynamique de groupe, nuit à votre progression, et peut compromettre l'atteinte des objectifs pédagogiques. Il est donc impératif de :

- **Respecter les dates** fixées dans l'emploi du temps détaillé (rentrée, rendus, etc.)
- **Arriver à l'heure** en cours et à tous les événements liés à votre formation
- **Prévenir et justifier** toute absence exceptionnelle dans les meilleurs délais

Ce cadre, partagé par l'ensemble **des étudiants et des équipes pédagogiques**, participe à créer un environnement de travail exigeant, stimulant et respectueux de chacun.

En intégrant ces règles simples mais fondamentales, vous vous engagez pleinement dans votre formation, dans le **respect de vous-même, des autres et du projet collectif** porté par l'école.

## NON RESPECT DES RÈGLES DE PRÉSENCE ET DE PONCTUALITÉ

En cas d'absences injustifiées ou de retards fréquents, l'étudiant s'expose à **des sanctions**. De plus, une présence insuffisante peut compromettre la validation de certains modules, voire de l'année scolaire.

- Tout élève qui **ne se présente pas à la rentrée des classes** sans excuse légitime **est obligatoirement radié**.
- **Les élèves en retard ne sont pas admis en cours sans justificatif**.
- **Trois absences ou retards non justifiés** comptabilisés sur un trimestre sont **sanctionnés par un avertissement**.
- **Deux avertissements sur un semestre** donnent lieu à une **exclusion définitive de l'école** après avis de la commission de suivi des études.

Pour tout retard ou toute absence, les élèves sont dans l'**obligation d'avertir le secrétariat de l'école** ainsi que le **responsable pédagogique par téléphone**.

Les absences pour raison de santé doivent être justifiées par un **certificat médical**.

Les **absences pour toutes autres raisons** doivent faire l'objet d'une demande de congé qui ne sera accordée que lorsque la demande aura été **signée par le Directeur**.

## SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les sanctions disciplinaires sont :

- **l'avertissement**
- **l'exclusion temporaire, d'un mois au maximum**
- **l'exclusion définitive**

L'avertissement, l'exclusion temporaire, l'exclusion définitive sont **prononcés par le Directeur après avis du conseil des professeurs**.

Les professeurs concernés participent au conseil des professeurs. L'élève concerné est obligatoirement entendu ; il peut se faire assister d'un représentant des élèves.

# LA VIE étudiante

## CARTE D'ÉTUDIANT.E

La carte d'étudiant délivrée par l'école atteste de votre statut «étudiant» et vous permet de bénéficier normalement de réductions accordées dans de nombreux établissements.

## CULTURE

Durant le cursus, l'ERACM peut être amenée à organiser des sorties culturelles généralement en lien avec les intervenants du parcours pédagogique. **Ces sorties sont prises en charge par l'école.**

En complément de ces événements organisés, l'ERACM prend en charge **50 % des sorties « spectacle de théâtre »** dans la limite **100 euros** par an et par personne. Il est impératif de conserver les justificatifs pour en obtenir le remboursement. La demande doit être faite dans l'année. Formulaire à remplir et à adresser au service comptable.

## TRANSPORT

Articulée sur deux sites, Cannes et Marseille, l'ERACM organise des cours et des ateliers en fonction des nécessités pédagogiques dans l'une ou l'autre des deux villes. Les étudiants sont donc amenés à se déplacer en région. Pour prendre en compte la situation financière des étudiants mais aussi pour favoriser une mobilité à faible émission carbone, l'ERACM prends en charge pour chaque étudiant, chaque année le **PASS ZOU ! Études**.

Le **PASS ZOU ! Études** permet des déplacements illimités en bus et train ZOU ! du 1er septembre au 31 août, y compris les week-ends et vacances, que ce soit pour les trajets scolaires ou de loisirs. Il concerne les étudiants âgés de moins de 26 ans, scolarisés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Une fois le **PASS ZOU ! Études** en mains, les transports en bus et train ZOU ! sont gratuits.



## HÉBERGEMENT

Comme pour les transports, dans le cadre de cours ou d'ateliers organisés en dehors de la ville de résidence des étudiants, des **solutions d'hébergement sont proposées** et mises en place.

# L'ENGAGEMENT CITOYEN

## de l'étudiant·e

L'ERACM considère que la formation d'un étudiant ne se limite pas à l'acquisition de compétences professionnelles. Elle vise également à former un citoyen responsable, respectueux et engagé, capable de s'insérer durablement dans la société et le monde du travail.

À ce titre, chaque étudiant·e s'engage à respecter et à faire vivre les valeurs de la citoyenneté tout au long de son parcours de formation.

## LES ENGAGEMENTS CITOYENS DE L'ÉTUDIANT·E

En intégrant l'ERACM, l'étudiant·e s'engage à :

### 1. Respecter les personnes

Adopter un comportement respectueux envers les autres étudiant·es, les formateurs, les personnels de l'ERACM et les partenaires professionnels.  
Refuser toute forme de discrimination, de harcèlement ou de violence.

### 2. Respecter les règles et le cadre collectif

Connaitre et appliquer le règlement intérieur.  
Respecter les règles de sécurité, de ponctualité et d'assiduité.

### 3. Adopter une attitude responsable

Être acteur de sa formation et de ses apprentissages.  
Assumer les conséquences de ses actes et de ses choix.

### 4. Contribuer au vivre-ensemble

Favoriser un climat de confiance, de coopération et de solidarité.  
Participer de manière constructive à la vie du centre de formation.

### 5. Développer l'esprit citoyen et critique

Exercer son esprit critique face aux informations et aux usages numériques.  
Respecter les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

### 6. S'engager dans une démarche éco-responsable

Adopter des comportements respectueux de l'environnement.  
Participer aux actions de sensibilisation au développement durable.

### 7. Représenter dignement l'ERACM

Avoir un comportement exemplaire lors des périodes en entreprise et lors des actions extérieures.  
Valoriser l'image de l'apprentissage et de l'ERACM.

## LES ACTIONS MISES EN PLACE POUR ACCOMPAGNER LA CITOYENNETÉ

Les actions mises en place par l'ERACM pour accompagner la citoyenneté Afin de soutenir et développer l'engagement citoyen des étudiant·es, l'ERACM met en œuvre les actions suivantes :

### 1. Intégration de la citoyenneté dans la formation

Sensibilisation aux droits et devoirs de l'étudiant·e dès le premier jour de rentrée à l'école - temps de lecture commun de l'ensemble des documents :

- Règlement intérieur
- Charte pour l'égalité et toutes les formes de discriminations
- Ressources accessibilité & handicap

### 2. Espaces de dialogue et de participation

Temps d'échanges réguliers et encouragement à la prise de parole et à l'expression respectueuse des opinions.

### 3. Prévention et accompagnement

Actions de prévention contre le harcèlement, les discriminations et les violences (formations VHSS). Dispositifs d'écoute et d'accompagnement des apprentis (3 référents VHSS).

### 4. Engagement et responsabilité

Participation à des actions citoyennes et sociales dans notamment en réalisant des actions d'Éducations Artistiques et Culturelles.

## UN ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

L'engagement citoyen repose sur une responsabilité partagée entre l'étudiant·e et l'ERACM.

En respectant ces engagements et en participant aux actions proposées, l'étudiant·e contribue à un environnement de formation respectueux, inclusif et propice à la réussite de tous.

Cet engagement fait pleinement partie du parcours de formation et des valeurs portées par l'ERACM.

# RESPECT ET ÉGALITÉ

## PRÉVENIR - ACCOMPAGNER - AGIR

L'enseignement supérieur artistique a un rôle essentiel à jouer dans l'engagement auprès des jeunes générations et dans la société, pour la défense des cultures, la liberté de choix, l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que dans la lutte contre les stéréotypes, les discriminations, et toutes formes de violences liées au genre, à l'orientation sexuelle, à l'origine ou à la religion. Consciente de la nécessité de favoriser la diversité et de lutter contre toutes formes de discriminations, l'ERACM a mis en place une Charte et des dispositifs lui étant liés. Au sein de l'ERACM, cette Charte s'articule autour de diverses actions spécifiques :

- 1. Réprésentation équitable homme/femme** à tous les niveaux de l'École (instances, équipes, jurys, promotions, délégations)
- 2. Formations assurées** pour l'ensemble du personnel, des intervenant.es, des étudiant.es, stagiaires de la formation professionnelle et apprenti.es : sensibilisation et actions autour de la lutte contre les VHSS (violences et harcèlement sexistes et sexuels).
- 3. Mise à disposition** d'un «Kit de documentation complet» : **informations** et **actions** à suivre.
- 4. Suivis de procédures** adaptées le cas échéant.
- 5. Trois référents répartis** sur les deux sites Cannes et Marseille

### LA CHARTE



### LE KIT DE DOCUMENTATION



# Victimes ou témoins d'agissement de **violences sexistes et/ou sexuelles, de harcèlements, de discriminations** ?

## Contactez-nous.

3 référents sont à votre écoute.

### CANNES

**Marie-Claire Roux-Planeille**  
Secrétaire générale de scolarité  
04 93 38 73 30  
contact06@eracm.fr

### MARSEILLE

**Emilie Guglielmo**  
Attachée de production  
04 95 04 95 78  
contact13@eracm.fr

**Olivier Quéro**

Chargé de production et de communication  
04 26 78 12 79  
production@eracm.fr

### LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

#### De quoi parlons-nous ?

- Propos sexistes
- Humiliation
- Bizutage
- Chantage
- Insultes
- Menaces
- Outrage sexiste
- Revenge porn
- Exhibitionnisme
- Agression sexuelle
- Mutilation sexuelle
- Séquestration
- Inceste
- Prostitution
- Viol
- Viol conjugal...

### LES DISCRIMINATIONS

#### De quoi parlons-nous ?

- Sexisme
- Racisme
- Antisémitisme
- Islamophobie
- LGBTphobie
- Âgisme
- Xénophobie
- et de tous les autres motifs de discriminations (état de santé, apparence physique, handicap, religion, opinions politiques...)

### LES HARCÈLEMENTS

#### De quoi parlons-nous ?

- Harcèlement moral
- Harcèlement sexuel
- Harcèlement téléphonique
- Cyberharcèlement...

### CELULLE DE SIGNALLEMENT

n° vert 0801 90 59 10  
du lundi au vendredi de 9h à 13h  
ou  
[signallement-culture@conceptrse.fr](mailto:signallement-culture@conceptrse.fr)

**RESPECT DE  
L'ANONYMAT**

# MISSION handicap

## LA FORMATION POUR TOUTES ET TOUS

Vous êtes apprenant.e **en situation de handicap** et vous êtes inscrit.e dans un parcours de formation à l'ERACM. L'École est par essence un lieu ouvert, universel, consacrant l'égalité des droits et des chances. Elle a pour mission de favoriser l'insertion et la réussite de chaque personne. Autour de ces valeurs, l'appropriation de la question du handicap est éminemment importante.

Que votre handicap ou trouble de santé soit **définitif, durable ou temporaire**, il peut nécessiter des aménagements.

Pour préparer au mieux votre venue au sein de la formation, **une référente handicap** est à votre écoute pour répondre à vos questions et à tout besoin d'aménagement.

Ses missions sont d'envisager la possibilité de construire, avec les équipes pédagogiques et vous, un projet de formation adapté, de réfléchir aux modalités nécessaires, aux adaptations organisationnelles (horaires, rythmes...), matérielles (aides techniques individuelles...) et pédagogiques (renforcement, modularisation...) permettant votre intégration et la prise en compte de la spécificité de votre handicap.

### PLUS D'INFOS

**Marine Ricard-Mercier**  
Chargée de mission Formation DE / insertion  
Référente handicap  
04 95 04 95 78  
[insertion@eracm.fr](mailto:insertion@eracm.fr)

# MÉDECINE préventive

## ORTHOPHONISTE

La voix est l'outil principal du comédien sur scène. Bien maîtriser cet outil demande une réelle pratique et un entraînement spécifique.

Il est important de **prévenir, repérer et traiter les éventuels troubles de la voix, de la parole et du langage.**

En tout début de cursus, en préalable des cours sur la voix, l'intervention d'un orthophoniste permet de sensibiliser les étudiants à cette question. Des rendez-vous individuels peuvent être mis en place si besoin à la suite de cette première approche.

## MÉDECIN ORL - PHONIATRE

En complément de l'orthophoniste, un Médecin oto-rhino-laryngologue (ORL) intervient également.

C'est l'occasion d'aborder de manière scientifique le mécanisme physiologique de l'appareil vocal.

Comme pour l'orthophoniste il est **un référent médical de l'École** et en cas de problème de santé, peut prévenir et agir rapidement en bonne connaissance du contexte spécifique de l'école.

## DOCUMENTATION / INFORMATIONS

Affichages et documentations sur les différentes questions de santé sont disponibles dans les locaux de l'École.

## FORMATION DE LUTTE CONTRE LES VHSS

Pour l'ensemble de son équipe, des intervenants mais également des étudiants, L'ERACM met en place une formation sur les **violences et harcèlement sexistes et sexuels (VHSS)**.

- Être capable d'identifier les différents types de violences sexistes et sexuelles
- Maîtriser les définitions légales, les textes juridiques et connaître les jurisprudences
- Comprendre les mécanismes des violences et leurs conséquences
- Savoir prévenir, détecter et réagir face à une situation ou à un signalement
- Savoir accueillir la parole

## PRÉVENTION DES ADDICTOLOGIES

Un **médecin addictologue** et un **psychologue** sensibilisent les étudiants sur les problèmes de dépendance à une substance ou à un comportement. Ils traitent notamment les addictions liées :

- au tabac
- à l'alcool
- au cannabis
- aux opiacées
- à la cocaïne
- aux jeux de hasard
- aux jeux d'argent
- au sexe
- au numérique
- aux achats compulsifs

# AIDES sociales

Avec un programme pédagogique de 1.200 heures par an et des horaires parfois décalés (liées au spectacle vivant), la densité du cursus de formation n'est pas réellement compatible avec des «boulots» étudiants. Nous vous informons qu'il existe des systèmes de bourses publics et privés qui peuvent vous aider financièrement durant vos études.

## **DSE - Dossier Social Étudiant - CROUS de Nice**

Cette bourse est une aide complémentaire à celle de la famille. Suivant les revenus de vos parents, le nombre d'enfants et l'éloignement de votre lieu d'étude, vous pouvez y avoir droit.

## **ASAA-C - L'aide spécifique allocation annuelle culture**

L'aide spécifique allocation annuelle culture est un dispositif réservé aux étudiants relevant d'un établissement du Ministère de la Culture. Elle peut leur être attribuée, après un refus de bourse sur critères sociaux, dans les cas suivants :

- l'étudiant en situation d'autonomie avérée qui ne bénéficie plus du soutien matériel de ses parents ;
- l'étudiant en rupture familiale ;
- l'étudiant en reprise d'études au-delà de 28 ans ;
- l'étudiant demeurant seul sur le territoire français ;
- l'étudiant élevé par un membre de sa famille sans décision judiciaire.

**Les Fondations et Fonds privés** peuvent également accompagner les étudiants sur tout ou partie de la scolarité. Certains étudiants ont pu bénéficier des aides des organismes suivants :

**Fondation d'entreprise Marc de Lacharrière - Culture et diversité (prime vidéo)**

**Fondation d'entreprise Hermès**

**Fonds de dotation Simones**



## **PLUS D'INFOS**

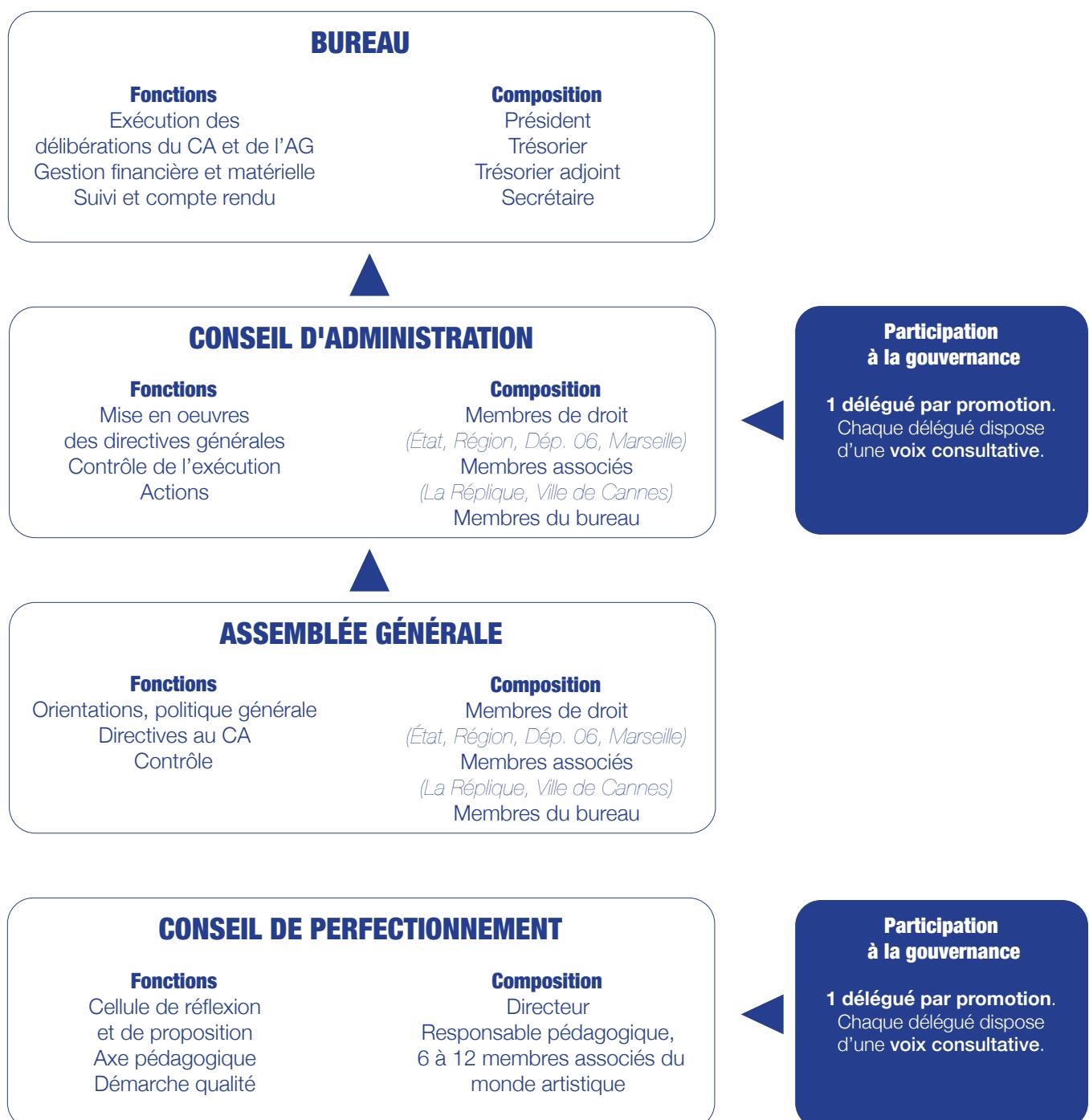
**Marie-Claire Roux-Planeille**  
Secrétaire générale de scolarité  
Référente VHSS  
04 93 38 73 30  
contact06@eracm.fr

**RESPECT DE  
L'ANONYMAT**

# PARTICIPATION

## à la gouvernance

L'École Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille est sous le régime jurique de l'**association loi 1901**, consacré par la loi du 1er juillet 1901. Son fonctionnement est déterminé dans ses statuts. L'association ERACM est gérée par trois organes : le **Bureau**, le **Conseil d'administration** et l'**Assemblée générale**. Sur les questions pédagogiques se rajoute un quatrième organe : le **Conseil de perfectionnement**.



# OUVERTURE à l'international

## L'ERACM À L'INTERNATIONAL

Chacune des écoles supérieures d'art dramatique a développé un projet pédagogique lié à son histoire et à sa langue. Ces écoles sont le reflet de cultures et d'histoires différentes qui sont un moteur pour les échanges et la coopération. Régulièrement des opérations internationales intégrées dans le cursus sont mises en oeuvre. Le principe fondamental de ces collaborations entre l'ERACM et l'école partenaire est de travailler sur les différences, dans le respect du projet de chaque école. Les créations se feront dans les deux langues.



**Erasmus+**

Erasmus+ est un programme européen d'échanges d'étudiants qui vous permet d'étudier en Europe. Il favorise les **actions de mobilité en Europe** notamment si vous souhaitez développer des compétences linguistiques, interculturelles, et professionnelles. Ce programme contribue à la réalisation d'un espace européen de l'enseignement supérieur. Signataire de la charte, l'ERACM inscrit ce programme dans sa stratégie de coopération européenne et internationale.

**À partir de la 2ème année**, les élèves/comédien.ne.s de l'ERACM peuvent, s'ils le souhaitent engager une mobilité sortante pour des périodes soit d'études, soit de stage. L'ERACM leur offre la possibilité de réaliser une partie du cursus dans une École Nationale Supérieur d'Art Dramatique d'un pays partenaires de l'Union Européenne.

### **Une bourse Erasmus + d'étude**

- dans un pays étranger européen
- auprès d'un établissement de l'enseignement supérieur signataire de la charte Erasmus+
- dans le cadre d'un échange inter-établissements (nécessite une convention pédagogique entre l'ERACM et l'établissement supérieur choisi)
- d'une durée minimum de 3 mois consécutifs

### **Une bourse Erasmus + de stage**

- dans un pays étranger européen
- auprès d'une structure en rapport avec le métier de comédien
- dans le cadre d'une convention entre l'ERACM et l'établissement supérieur choisi
- d'une durée minimum de 2 mois consécutifs

## PLUS D'INFOS

**Olivier Quéro**

Chargé de production et de communication

Référent VHSS

04 26 78 12 79

production@eracm.fr

# INSERTION professionnelle

Les derniers chiffres attestent que **82,5 % des diplômés de l'ERACM** exercent un métier dans le champ du DNSPC. Il s'agit très majoritairement d'emplois en qualité de comédien, mais également comme metteur en scène et pédagogue. Plusieurs dispositifs sont mis en place afin d'accompagner et proposer, **durant la formation et après l'obtention du diplôme**, des outils et ressources nécessaires à la construction d'un parcours professionnel.

## UNE AIDE AU SALAIRE

### FIJAD - Fonds d'Insertion pour Jeunes Artistes Dramatiques

En 2004, sous l'impulsion conjointe de la Région Sud et du Ministère de la Culture, a été créé un dispositif d'insertion professionnelle : le FIJAD. Il est destiné à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes comédien.nes durant les trois années qui suivent la fin de leur formation, tout en veillant à leur devenir artistique.

Le FIJAD est un fonds de soutien aux productions théâtrales qui, par un dispositif spécifique, se propose de favoriser l'emploi des comédiens issus d'une école supérieure. Il contribue, par là-même, à renforcer la richesse et la diversité des équipes de création. Placé sous la responsabilité de l'ERACM, le FIJAD est un mécanisme souple et susceptible de s'adapter au mieux à la réalité et aux évolutions de l'emploi dans les professions artistiques. Ce dispositif permet à des compagnies ou des institutions théâtrales de recevoir une aide financière lors de l'engagement d'un comédien issu de l'ERACM.

## AUDITIONS ET RENCONTRES PROFESSIONNELLES

À la demande des professionnels, l'ERACM organise des rencontres et auditions avec les étudiant.es et diplômé.es de l'école, au sein de ses locaux : entretiens individuels, auditions collectives, stages ... Ces temps de rencontres permettent de développer les liens entre les professionnels et les jeunes artistes, de trouver des engagements et d'entrer dans la vie professionnelle.

## RÉSIDENCE DE TRAVAIL

L'ERACM met à disposition des jeunes artistes, des salles de travail et du matériel afin de favoriser la poursuite d'expérimentations ou de répétitions. Ces temps de travail peuvent être mis en place sur demande et dans la limite des espaces disponibles. Cette possibilité de prêt s'adresse en priorité à celles et ceux sortis de l'école au cours des 5 dernières années, ainsi qu'aux collectifs et compagnies composés majoritairement de diplômé.es de l'ERACM.

## MISE EN RELATION AVEC LES RÉSEAUX PROFESSIONNELS

L'ERACM diffuse auprès de ses élèves et comédien.nes tout au long de l'année : offres de stages, appels à projets, auditions et castings. Elle transmet aussi des outils pour sécuriser leurs parcours professionnels via un guide destiné à apporter des informations sur le métier de comédien.

## PAGE PERSONNELLE DÉDIÉE SUR LE SITE DE L'ÉCOLE

Dès l'entrée dans l'école une page personnelle pour chaque comédien.ne est dédiée sur le site de l'école. Il est possible à tout moment de l'alimenter avec des bios, photos et CV actualisés. Véritable plateforme d'informations sur les profils des comédien.nes de l'ERACM, cet outil est très utilisé par les metteur.euses en scène et directeur.rice de casting.

### PLUS D'INFOS

#### Marine Ricard-Mercier

Chargée de mission Formation DE / insertion

Référente handicap

04 95 04 95 78

[insertion@eracm.fr](mailto:insertion@eracm.fr)

# ASSOCIATION étudiante



## **L'AFFUT ASSOCIATION FRANCOPHONE DES FUTURS USAGERS DU THÉÂTRE**

L'AFFUT est une association d'élèves et anciens élèves des écoles nationales de théâtre francophone, gérée pour et par les élèves. Tous les ans, un Week-end Inter-écoles a lieu dans l'école qui abrite le bureau de l'association. Le contexte sanitaire récent à quelque peu entravé la régularité des rendez-vous.

Le temps de ce week-end, chaque adhérent a la possibilité de participer ou d'animer des ateliers de recherche, tables rondes, commissions, conférences, etc...

C'est également le temps de l'Assemblée Générale de l'association, à laquelle seront conviés tous les adhérents.

Liste des écoles concernées : Académie de l'Union, CNSAD, Comédie de Saint-Etienne, École du Nord, ENSAD Montpellier, ERACM, ESACT Liège, ESAD, ESCA, ESTBA, INSAS, Manufacture de Lausanne, TNB, TNS.

## ÉQUIPE DE L'ERACM

Président  
Directeur

**Paul Rondin**  
**Franck Manzoni**

### CANNES

Documentaliste  
Cheffe comptable  
Responsable pédagogique  
Comptable  
Agent maintenance bâtiment  
Secrétaire générale de scolarité

**Carole Arnaud-Pelloux**  
**Corine Gabrielli**  
**Pierre Itzkovitch**  
**David Maire**  
**Christophe Oberlé**  
**Marie-Claire Roux-Planeille**

*référente VHSS*

### MARSEILLE

Attachée de production  
Chargé de Production / Communication  
Régisseuse générale  
Chargée de mission Formation DE / insertion

**Émilie Guglielmo**  
**Olivier Quéro**  
**Emma Query**  
**Marine Ricard-Mercier**

*référente VHSS*  
*référent VHSS*  
*référente handicap*

Professeur relais détachée de la DAAC

**Agathe Giraud**

### CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Directeur de l'ERACM  
Metteur en scène, directeur Tréteaux de France  
Metteuse en scène  
Comédien, metteur en scène  
Professeure d'art dramatique  
Metteuse en scène, directrice TNN  
Metteur en scène, directeur La Criée  
Dramaturge, universitaire  
Responsable pédagogique

**Franck Manzoni**  
**Olivier Letellier**  
**Émilie Le Roux**  
**Éric Louis**  
**Isabelle Lusignan**  
**Muriel Mayette-Holtz**  
**Robin Renucci**  
**Jean-Pierre Ryngaert**  
**Pierre Itzkovitch**

### CANNES - SIÈGE ET ADMINISTRATION - NOUVELLE ADRESSE

Association loi 1901  
Non assujettie à la TVA  
Code NAF : 8542 Z

01 avenue Jean de Noailles • 06400 Cannes  
N° SIRET : 379 700 446 00048  
UAI : 0061804D  
04 93 38 73 30  
contact06@eracm.fr

### MARSEILLE - ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE/CFA

IMMS • Friche la Belle de mai • 41 rue Jobin • 13003 Marseille  
N° SIRET : 379 700 446 00030  
UAI : 0133806S  
04 95 04 95 78  
contact13@eracm.fr

**HTTPS://ERACM.FR**

**l'école régionale d'acteurs  
de cannes et marseille est  
subventionnée par le ministère  
de la culture, la région sud, la  
ville de cannes, le département  
des alpes-maritimes et la ville  
de marseille**



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
**ACTIONS DE FORMATION, ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE,  
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**